



**SAINT-RÉMY
LÈS-CHEVREUSE**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Avril 2013

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil treize, le 04 avril à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy SAUTIERE, Maire.

***Présents :** Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE – Madame JANCEL – Monsieur ZIMMERMANN – Monsieur BAVOIL – Madame ROBIC – Monsieur BRICE – Monsieur MENIEUX – Monsieur FONTENOY – Madame GUERIAU – Monsieur MENARD – Monsieur LECAITTEL – Madame IDRISSE – Monsieur JEANNE – Monsieur VERDIER – Madame DUCOUT – Monsieur VANHERPEN – Madame SCHWARTZ-GRANGIER – Monsieur GUELF – Monsieur HERMINE – Madame WILLAUME – Monsieur MAUCLERE – Madame BECKER.*

Formant la majorité des membres en exercice.

***Absent(es) représenté(es) :** Madame SIMIOT représentée par Monsieur ZIMMERMANN – Monsieur TURCK représenté par Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE – Madame BRUNELLO représentée par Monsieur BAVOIL – Madame BERNARDET représentée par Madame GUERIAU – Madame RENAT représentée par Madame JANCEL – Monsieur VEYRENC représenté par Monsieur VERDIER – Madame AUDOUZE représentée par Madame SCHWARTZ-GRANGIER.*

Absent(es) non représenté(es) :

***Secrétaire de séance :** Madame JANCEL en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

ORDRE DU JOUR

- ✓ Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner
- ✓ Décisions prises par Monsieur le Maire (Article L 2122-22 du CGCT)

FINANCES

- Débat d'Orientations Budgétaires Commune 2013
- Débat d'Orientations Budgétaires Assainissement 2013
- Subvention CCAS 2013

INTERCOMMUNALITE

- Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) : approbation de la modification des statuts

QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS DIVERSES

Pièces jointes à la présente convocation :

- ✓ Notes de synthèse
- ✓ Projets de délibération
- ✓ Annexe 1 : extrait des statuts approuvés par le Conseil Municipal le 11 décembre 2012
- ✓ Annexe 2 : extrait des statuts modifiés approuvés par le Conseil Communautaire de la CCHVC le 26 février 2013

Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner :

Néant

Décisions prises par Monsieur le Maire (Article L 2122-22 du CGCT) :

Néant

20. DOB BUDGET PRINCIPAL 2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

« S'il n'est pas indispensable à notre niveau local, de dissenter « scientifiquement » sur les problèmes macroéconomiques de notre pays en Europe, il l'est par contre d'être conscients que nous sommes et serons durablement impactés par cet environnement économique encore bien maussade.

Dans cet esprit, et avant même les nouvelles mesures annoncées de restriction de nos dotations et de la montée en puissance des phénomènes de péréquation horizontale à travers l'évolution du FPIC, nous soumettons à votre sagacité les trois tableaux suivants, issus des comptes administratifs correspondants

➤ **Evolution des principales dotations et compensations :**

	2008	2009	2010	2011	2012
DGF	1 890 657€	1 926 659€	1 916 474€	1 864 458€	1 832 500€
FNPTP (Peugeot PSA)	228 247€	250 614€	290 830€	296 644€	0€
DSR (Dotation Solidarité Rurale)	59 777€	64 826€	65 917€	67 972€	65 834€
Compensation fiscalité économique	41 231€	36 076€	29 957€	32 951€	28 467€
Compensation taxes foncières	14 552€	9 520€	9 363€	11 078€	9 429€
Compensation taxe d'habitation	19 635€	18 170€	28 276€	39 783€	40 556€
TOTAL	2 254 099€	2 305 865€	2 340 817€	2 312 886€	1 976 786€

➤ **Evolution de nos ressources fiscales (nouvelles répartitions après réformes, notamment de l'ancienne taxe professionnelle) :**

		2008	2009	2010	2011	2012
Taxe d'habitation	Taux	11,65%	11,88%	12,13%	18,51%*	18,51%
	Produit	1 933 004€	2 036 822€	2 130 909€	3 467 628€	3 499 046€
Foncier Bâti	Taux	12,49%	12,74%	13,00%	13,19%	13,19%
	Produit	1 596 660€	1 688 474€	1 783 583€	1 882 730€	1 933 440€
Foncier non Bâti	Taux	45,66%	46,57%	47,54%	50,58 %	50,58 %
	Produit	29 676€	29 929€	30 924€	40 958€	41 234€
Fiscalité économique : Taxe Professionnelle puis	Taux**	13,89%	14,17%	14,46 %	18,77%*	18,77%
Contribution Economique Territoriale	Produit	841 867€	871 908€	1 052 041€	880 229€	786 472€
Versement au FNGIR					- 792 973 €	- 793 501 €
TOTAL		4 401 207€	4 627 133€	4 997 457€	5 478 572€	5 466 691€

*Taux fortement majorés en 2010 du fait de la réforme de la taxe professionnelle : chaque Commune perçoit désormais la taxe d'habitation qui revenait auparavant au Conseil Général ; le taux de CFE est calculé d'après un taux de référence

**Taux fiscalité économique : taxe professionnelle en 2008 et 2009, compensation relais en 2010, puis CFE à compter de 2011

➤ **Evolution cumulée des principales dotations et compensations et de nos ressources fiscales :**

	2008	2009	2010	2011	2012
Principales dotations	2 254 099 €	2 305 865 €	2 340 817 €	2 312 886 €	1 976 786 €
ressources fiscales	4 401 207 €	4 627 133 €	4 997 457 €	5 478 572 €	5 466 691 €
TOTAL	6 655 306 €	6 932 998 €	7 338 274 €	7 791 458 €	7 443 477 €

étant précisé que les analyses de ces tableaux se sont complexifiées avec les nombreuses réformes fiscales passées et à venir et modifications de répartition des ressources qui en découleront, sans que nous puissions en prévoir précisément la date et les montants stabilisés - mais que nous avons essayé cependant de synthétiser à votre attention - et sur lesquels tous commentaires nécessaires vous seront faits en séance.

En revenant à 2012,

Toujours dans le respect de nos structurants et nonobstant ce manque de visibilité persistant et dommageable, nous avons continué et pratiquement terminé toute une phase, non récurrente, de grosses réhabilitations de notre patrimoine immobilier générant à terme des économies de tous ordres (travail patient et réfléchi que nous avons mené sur plusieurs années).

Tableau comparatif de nos investissements selon nomenclature de comptabilité analytique par grandes masses

CATEGORIE D'OPERATIONS	2008	2009	2010	2011	2012
Bâtiments administratifs/Intercommunalité	23 577 €	120 232 €	60 826 €	55 001 €	53 772 €
Associatif/Sport/Culture	132 811 €	83 595 €	88 108 €	129 355 €	217 668 €
Scolaire/Restauration scolaire	48 515 €	90 660 €	118 509 €	112 608 €	313 160 €
Social/Enfance/Jeunesse	126 056 €	36 141 €	311 358 €	142 577 €	104 261 €
Vie économique/Manifestations	27 462 €	3 900 €	12 579 €	8 643 €	37 330 €
Environnement/Urbanisme	259 466 €	48 947 €	171 457 €	203 181 €	195 230 €
Techniques/Voirie/Mobilier/Matériel/Sécurité	847 816 €	401 932 €	176 635 €	720 398 €	956 776 €
Cultuel/Funéraire/Logements	8 104 €	59 524 €	7 779 €	0 €	1 415 €
TOTAL	1 473 807 €	844 931 €	947 251 €	1 371 763 €	1 879 612 €

En parallèle, nous avons également persévéré dans notre effort entrepris sur toute la mandature, d'économies de gestion, par une analyse systématiquement critique et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Ainsi, hors remboursement du capital de dette, ce travail s'est traduit comme suit dans la présentation de notre compte administratif 2012 :

*En fonctionnement***DEPENSES**

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
011 (charges à caractère général)	3 035 768 €	2 721 892 €	2 517 476 €	2 670 509 €	3 179 555 €
012 (charges de personnel)	2 420 373 €	2 444 523 €	2 483 603 €	2 485 911 €	3 504 752 €
014 (atténuation des produits)	11 583 €	12 089 €	6 434 €	792 973 €	907 716 €
042 (opérations d'ordre entre section)	190 712 €	208 035 €	423 028 €	258 655 €	275 719 €
65 (autres charges de gestion courante)	1 501 387 €	1 538 474 €	1 671 216 €	1 787 600 €	997 060 €
66 (charges financières)	450 881 €	431 463 €	519 638 €	359 798 €	326 573 €
67 (charges exceptionnelles)	1 869 €	52 €	1 127 €	3 336 €	77 €
TOTAL	7 612 573 €	7 356 528 €	7 622 522 €	8 358 782 €	9 191 452 €

RECETTES

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
013 (atténuations de charges)	27 483 €	21 800 €	93 160 €	104 892 €	135 971 €
042 (opérations d'ordre entre sections)	0 €	0 €	144 833 €	0 €	0 €
70 (produits des services)	390 055 €	369 774 €	397 041 €	441 183 €	910 771 €
73 (impôts et taxes)	4 847 300 €	5 046 111 €	5 593 169 €	7 016 600 €	6 899 675 €
74 (dotations, subventions, participations)	2 306 885 €	2 317 835 €	2 355 996 €	2 460 078 €	2 377 356 €
75 (autres produits de gestion courante)	145 398 €	152 296 €	157 186 €	144 996 €	123 643 €
76 (produits financiers)	150 €	160 €	120 €	120 €	260 €
77 (produits exceptionnels)	77 833 €	31 372 €	216 588 €	58 808 €	24 912 €
TOTAL	7 795 104 €	7 939 348 €	8 958 093 €	10 226 677 €	10 472 588 €

*En investissement***DEPENSES**

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
040 (opérations d'ordre entre sections)	0 €	0 €	144 833 €	0 €	0 €
041 (opérations patrimoniales)	2 768 €	1 695 €	0 €	3 554 €	0 €
13 (subventions reçues)	0 €	0 €	0 €	32 100 €	0 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	1 003 465 €	833 799 €	780 639 €	801 692 €	765 223 €
20 (immobilisations incorporelles)	9 378 €	36 597 €	78 152 €	160 018 €	263 821 €
204 (subventions d'équipement versées)	0€	0 €	75 000 €	0 €	0 €
21 (immobilisations corporelles)	1 474 429 €	808 334 €	794 099 €	1 176 092 €	1 615 791 €
TOTAL	2 490 040 €	1 680 425 €	1 872 723 €	2 173 456 €	2 644 835 €

RECETTES

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
040 (opérations d'ordre entre sections)	190 712 €	208 035 €	423 028 €	258 655 €	275 719 €
041 (opérations patrimoniales)	2 768 €	1 695 €	0 €	3 554 €	0 €
10 (dotations, fonds divers, réserves)	748 417 €	810 756 €	647 459 €	1 627 643 €	2 098 970 €
13 (subventions)	65 786 €	61 003 €	792 562 €	140 959 €	318 257 €
16 (emprunts et dettes assimilées)	1 250 000 €	500 000 €	691 308 €	0 €	250 €
21 (immobilisations corporelles)	760 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27 (autres immobilisations financières)	1 924 €	1 695 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	2 260 367 €	1 583 184 €	2 554 357 €	2 030 811 €	2 693 196 €

- **Excédent exercice 2012 : 1 327 283,64 €**
- **Excédent global de clôture (incluant excédent section d'investissement au 01/01/2012 ainsi que les restes à réaliser dépenses et recettes) : 1 116 406,30 €**

Dès lors, après deux années sans nouvel endettement, sur aucun de nos budgets, nous terminons l'exercice avec un **capital restant dû au 1^{er} janvier 2013 ramené à 7 747 707 €**, ce qui en l'état actuel de nos structurants (baisse de notre CRD et augmentation de notre épargne) nous permettrait toutes choses égales par ailleurs, d'en **rembourser l'intégralité en seulement 5 ans**.

Cet état des lieux étant fait en toute objectivité, **l'année 2013 se présente à nous**, au cours de laquelle seront réalisées, ci-dessous présentées toujours par grandes masses analytiques les opérations d'investissement suivantes, selon commentaires détaillés qui vous seront faits en séance sur quelques points particuliers :

	2013
Bâtiments administratifs/Intercommunalité (101 et suivants)	394 000 €
Associatif/Sport/Culture (201 et suivants)	248 000 €
Scolaire/Restauration scolaire (301 et suivants)	176 500 €
Social/Enfance/Jeunesse (401 et suivants)	478 600 €
Vie économique/Manifestations (501 et suivants)	51 500 €
Environnement/Urbanisme (601 et suivants)	155 700 €
Techniques/Voirie/Mobilier/Matériel/Sécurité (701 et suivants)	1 508 433 €
Cultuel/Funéraire/Logements (801 et suivants)	206 000 €
TOTAL	3 218 733 €

Outre les opérations ci-dessus, le budget qui vous sera présenté sous quinzaine a été élaboré avec une hypothèse d'inflation de 1,7 % et exclura l'opération (hormis les frais de démolition) du complexe sportif pour laquelle nous avons obtenu de la DDFIP notre certificat de capacité et de prospective financière attestant que nous pourrions entreprendre cette opération, sans risque financier outrancier pour les futurs équilibres réglementaires et structurants de notre comptabilité.

Cette présentation sera au besoin rectifiée avant fin juin par une décision modificative, voire autorisation de programme pluri annuelle concernant le complexe sportif, en fonction d'une décision importante à intervenir début avril de la Région concernant l'octroi de son refinancement et la date de son versement effectif.

Concernant le fonctionnement, au-delà des économies réalisées par les renégociations intervenues sur nos gros contrats, nous persévérons bien entendu dans les mêmes efforts de gestion que précédemment.

Concernant la fiscalité locale, eu égard aux difficultés prévisibles pour nos administrés avec toutes les augmentations annoncées à différents niveaux, il vous sera proposé de financer ce budget, toujours déterminé et ambitieux, par un emprunt d'équilibre de 836 697 €, que nous devrions pouvoir ne réaliser que partiellement ou pas du tout, selon l'imbrication des plannings prévisionnels de réalisation des chantiers, **le tout sans augmentation de nos taux d'impôts locaux.** »

Le Conseil Municipal prend acte du DOB ci-dessus

21. DOB BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

« Concomitamment aux opérations programmées en investissement par le SIAHVY, directement sur ses budgets eu égard à leur caractère intercommunal :

- Dévoiement du collecteur de la ZNIEFF rue Ditte
- Remise en état du collecteur passant sous les rues Lamartine et des écoles

Et sachant que notre CA 2012 se présente comme suit :

Section d'exploitation : 142 479,65 € (excédent de clôture de l'exercice)

Section d'investissement : - 49 856,45 € (déficit de clôture de l'exercice)

Soit un excédent global de clôture de 92 623,20 €

,sans plus aucun endettement, la section d'exploitation du budget 2013 sera alimentée, comme toujours, essentiellement par le versement des taxes d'assainissement de nos administrés pour environ 185 000 € et amputé :

- de la participation communale au SIAHVY, incluant le remboursement des emprunts hydrauliques : 91 797,28€
- dernière échéance annuelle de 33 752,20 € de l'opération route de Limours

Il comprendra en section d'investissement l'inscription budgétaire nécessaire à la création d'un réseau d'assainissement collectif en contrebas de la rue de Paris, selon plan de financement prévisionnel suivant (en l'état actuel de notre connaissance) :

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Etudes et travaux	860 000 €	
Agence de l'Eau Seine Normandie		432 000 €
Conseil Général et Régional		144 000 €
Emprunt et/ou autofinancement		284 000 €
TOTAL	860 000 €	860 000 €

Il vous sera également proposé une délibération de principe de réalisation d'assainissement collectif pour les avenues d'Hoche et d'Assas, selon estimation financière synthétique suivante, cette dernière opération étant toutefois conditionnée pour partie, par la charge de travail assumable par le SIAHVY... qui ne travaille pas que pour Saint-Rémy...

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Etudes et travaux	845 000 €	
Agence de l'Eau Seine Normandie		423 000 €
Conseil Général et Régional		142 000 €
Emprunt et/ou autofinancement		280 000 €
TOTAL	845 000 €	845 000 €

....

sachant par ailleurs que ces 2 opérations nécessiteraient un emprunt progressivement mobilisé de l'ordre de 500 000€, montant tout à fait supportable, compte tenu de l'excédent de la section d'exploitation de notre CA dégagé habituellement depuis plusieurs années. »

Le Conseil Municipal prend acte du DOB ci-dessus

22. SUBVENTION CCAS 2013

VU le débat d'orientations budgétaires 2013 du CCAS ci-joint,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de verser une subvention de 78 000 € au budget du CCAS pour l'exercice 2013.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 657362

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire et à entreprendre toute démarche nécessaire

Vote : UNANIMITE

POUR : 23

ABSTENTION : 6 (Madame DUCOUT – Monsieur VANHERPEN – Madame SCHWARTZ-GRANGIER – Monsieur GUELF – Monsieur HERMINE – Monsieur MAUCLERE)

23. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (CCHVC) : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2012 par laquelle celui-ci a approuvé le projet de statuts de la CCHVC ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCHVC du 15 janvier 2013 par laquelle celui-ci a adopté ses statuts;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCHVC du 26 février 2013 par laquelle celui-ci a approuvé la modification de ses statuts ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a, lors de sa séance du 11 décembre 2012, approuvé le projet de statuts de la CCHVC, laquelle a adopté ses statuts lors du Conseil Communautaire du 15 janvier 2013

Il ajoute que le déploiement du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Conseil Général des Yvelines qui prévoit la réalisation, conjointement avec les communes et intercommunalités, d'un réseau structurant permettant d'amener le très haut débit sur l'ensemble du territoire des Yvelines nécessitait que la CCHVC précise le contenu de la compétence obligatoire « Très Haut Débit » et, ce faisant, modifie ses statuts.

CONSIDERANT que les modifications portent sur la nécessité de préciser le contenu de la compétence obligatoire « Très Haut Débit » ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications de ces statuts ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la modification des statuts de la CCHVC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à entreprendre toute démarche nécessaire.

Vote : MAJORITE

POUR : 27

CONTRE : 2 (Monsieur MENIEUX – Monsieur MAUCLERE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE

Le Secrétaire de séance,

Anne JANCEL



Le Maire,

Guy SAUTIERE.

